

Relais Petite Enfance Au Fils de l'Escaut



8 rue Pasteur 59159 NOYELLES SUR L'ESCAUT

Le RPE accueille les parents, les assistants maternels ou gardes à domicile sur nos 19 communes.



Les rois et les reines, animation créative à Naves

EDITO

Bonjour à tous,
Je suis ravie de vous proposer ce petit journal trimestriel dans lequel vous trouverez différentes informations concernant votre RPE et votre métier.
Arrivée début janvier 2024, je constate déjà 244 participations chez les enfants, 119 participations chez les assistants maternels sur les temps d'éveil en trois mois. Je suis ravie de vous retrouver lors de ces temps d'échanges. Le RPE vous accueille également en rendez-vous individuel, je vous informe que ceux-ci se font sur les communes de Noyelles sur l'Escaut, Cauroir ou Thun Saint Martin.

Florence
Responsable RPE

qui suis-je ?



Florence Moreau



Devinez un des thèmes que nous aborderons ce trimestre...



DANS CE NUMÉRO :

- point infos : page 2
- actualités les formations : page 3
- la vie du RPE : page 4 et 5
- à vos agendas : pages 6 et 7
- partages : page 8



Salle du RPE au Centre Social de Noyelles Sur l'Escaut



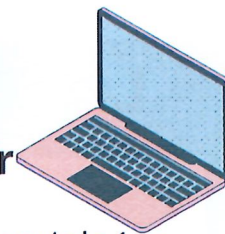
Nord
le Département est là



Retrouvez toutes nos infos et actualités sur la page Facebook
@RPEAUFILSDELESCAUT



L'obligation d'inscription sur le site monenfant.fr



L'obligation des assistants maternels vis-à-vis de monenfant.fr s'applique donc depuis le 1er septembre 2021. Les assistants maternels doivent donc officiellement s'y inscrire, renseigner leurs coordonnées et leurs « disponibilités d'accueil en termes de jours, de plages horaires et de places, a minima avant le 1er juin et le 1er décembre de chaque année, pour les six mois suivants ». Cette inscription est requise pour le renouvellement de leur agrément et peut constituer un manquement justifiant, après avertissement, un retrait d'agrément.



Les congés payés



Durée

- Le calcul du nombre de jours de congés payés s'effectue sur la période de référence allant du 1er juin de l'année N-1 au 31 mai de l'année N.
- L'assistante maternelle a droit à 2,5 jours ouvrables: *Correspond à tous les jours de la semaine, à l'exception du jour de repos hebdomadaire (généralement le dimanche) et des jours fériés habituellement non travaillés dans l'entreprise* de congés payés par mois ou période de 4 semaines d'accueil effectué.
- Cette durée correspond à 30 jours ouvrables (soit 5 semaines) pour une période de référence complète.

Jours de congés supplémentaires

- Si l'assistante maternelle a des enfants à charge et n'a pas cumulé 30 jours de congés, elle peut bénéficier de 2 jours supplémentaires par enfant.
- Un enfant est considéré à charge s'il remplit les 2 conditions suivantes : Il vit au foyer de l'assistante maternelle et Il a moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours ou est en situation de handicap
- Toutefois, ce droit est accordé dans la limite de 30 jours ouvrables: *Correspond à tous les jours de la semaine, à l'exception du jour de repos hebdomadaire (généralement le dimanche) et des jours fériés habituellement non travaillés dans l'entreprise* de congés (congés annuels et supplémentaires cumulés).

Comment compter les jours posés ?

- Le 1er jour de congés payés est le 1er jour ouvrable: *Correspond à tous les jours de la semaine, à l'exception du jour de repos hebdomadaire (généralement le dimanche) et des jours fériés habituellement non travaillés dans l'entreprise* où le salarié aurait du normalement travailler. Ensuite, l'employeur décompte chaque jour ouvrable jusqu'à la veille de la reprise du travail.
- **Exemple :** Un salarié demande à bénéficier d'une semaine de congés payés. Il ne travaille pas le lundi, le mercredi et le samedi. Le dimanche est son jour de repos hebdomadaire.
- Le 1er jour de congé payés est le mardi (1er jour ouvrable où le salarié aurait du travailler). L'employeur décompte ensuite les congés du mardi au lundi suivant, soit 6 jours ouvrables.

La rémunération brute des congés est égale :

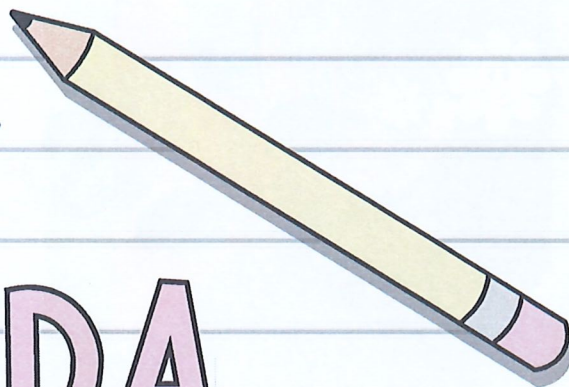
- Soit à la rémunération brute que le salarié aurait perçue pour une durée de travail égale à celle du congé payé, hors indemnités (entretien, nourriture...) c'est le calcul du maintien de salaire à appliquer.
- Soit au 1/10e de la rémunération totale brute (y compris celle versée pour les congés payés pris sur la période de référence) perçue par le salarié au cours de l'année de référence. Ce calcul ne tient pas compte des indemnités (entretien, nourriture...)
- L'employeur doit appliquer le calcul le plus avantageux pour l'assistante maternelle.

source : Service-public

Si vous avez besoin d'aide pour calculer le montant de vos congés payés, contactez moi

Formations

AGENDA



01 et 08 juin

Prendre soin de soi et prévenir de l'épuisement professionnel

20 juillet

Recyclage "sauveteur secouriste du travail"

07 et 21 septembre

Comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien

05 et 12 octobre

Préparation au certificat "sauveteur secouriste du travail"

26/10 23/11 et 07/12

Parler avec un mot et un signe niveau I

???

Vous attendez d'autres formations ? contactez moi



Février des sciences
Séranvillers-Forenville

Science



Février des sciences
Séranvillers-Forenville



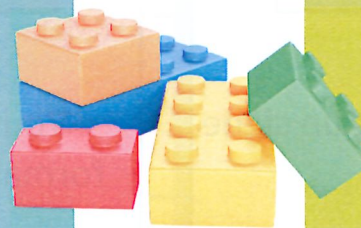
Sophrologie, Fontaine
Notre-Dame



Atelier fête des grands-mères,
Villers-En-Cauchies



Atelier création masques de carnaval,
Noyelles Sur l'Escaut



Construction géante avec les enfants,
Noyelles Sur l'Escaut



Manipulation fausse neige,
Thun-Saint-Martin



Manipulation fausse neige
Noyelles Sur l'Escaut



Tapis de lecture : thème "la souris"
Labo de Cambrai



Crêpes, Cauroir



Motricité, Fontaine-Notre-Dame



Lecture avec le support d'un kamishibai,
Médiathèque de Provillle




avril

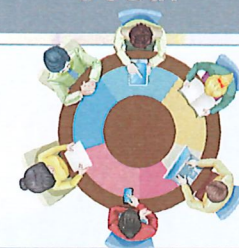




2024




thèmes	Mardi	Jeudi	Vendredi
Avril en jaune	le 2 : 10h/11h30 Cagnoncles Salle des fêtes	le 4 : 10h/11h30 Fontaine Notre Dame Ancienne Cantine	le 5 10h/11h30 Noyelles sur l'Escaut RPE
Motricité 	le 9 : 10h/11h Naves salle la grange	le 11 : 10h/11h Fontaine Notre Dame Salle Polyvalente	le 12 : 10h/11h Noyelles sur l'Escaut Salle de Judo
1,2,3 oies 	le 16 : 10h/11h30 Ramillies Salle de cérémonie		le 19 : 10h/11h30 Noyelles sur l'Escaut RPE
les oiseaux/ sophrologie 		le 25 : 10h/11h Proville Médiathèque exposition oiseaux le 25 : 16h Caudry musée Exposition de légo	le 26 : 10h30/11h 30 SOPHROLOGIE Noyelles sur l'Escaut RPE
les fleurs 	le 30 : 10h/11h30 Thun Saint Martin salle AJR à côté de la bibliothèque		

mai

thèmes	Mardi	Jeudi	Vendredi
les fleurs/rando poussette 		le 2 : 10h/11h30 Fontaine Notre Dame Ancienne Cantine	le 3 : départ à 10h Marcoing Rando poussette
Les animaux de la ferme 	le 7 : 10h/11h30 Villers En Cauchies Bibliothèque	férié	

thèmes	Mardi	Jeudi	Vendredi
les 3 petits cochons 	le 14 : 10h/11h30 Cauroir Local AJR		le 17 : 10h/11h30 Noyelles sur l'Escaut RPE
semaine de l'environnement 	le 21 : 10h/11h30 Thun Saint Martin local AJR à côté de la bibliothèque	le 23 : 10h/11h Proville Médiathèque	le 24 : 10h/11h30 Noyelles sur l'Escaut RPE
pêche au canard, bac sensoriel 	le 28 : 10h/11h30 Naves Salle des aînés	le 30 : 10h/11h30 Fontaine Notre Dame Ancienne Cantine	le 31 : 10h/11h30 Noyelles sur l'Escaut RPE

juin

thèmes	Mardi	Jeudi	Vendredi
sable magique 		le 6 : 10h/11h30 Fontaine Notre Dame Ancienne Cantine	le 7 : 10h/11h30 Noyelles sur l'Escaut RPE
Motricité 	le 11 : 10h/11h Villers en Cauchies salle des fêtes	le 13 : 10h/11h Fontaine Notre Dame Salle polyvalente	le 12 : 10h/11h Noyelles sur l'Escaut Salle de Judo
la musique 	le 18 : 10h/11h30 Cagnoncles salle des fêtes	le 19 : la musique en fête nous continuons de préparer ce temps fort et vous donnerons toutes les informations très vite	le 21 : RDV à 10h Cantaing sur l'Escaut Rando poussette
les couleurs de l'arc en ciel 	le 25 : 10h/11h30 Thun Saint Martin local AJR	le 27 : 10h/11h30 Fontaine Notre Dame ancienne cantine	le 28 : 9h30/11h Le Labo CAMBRAI

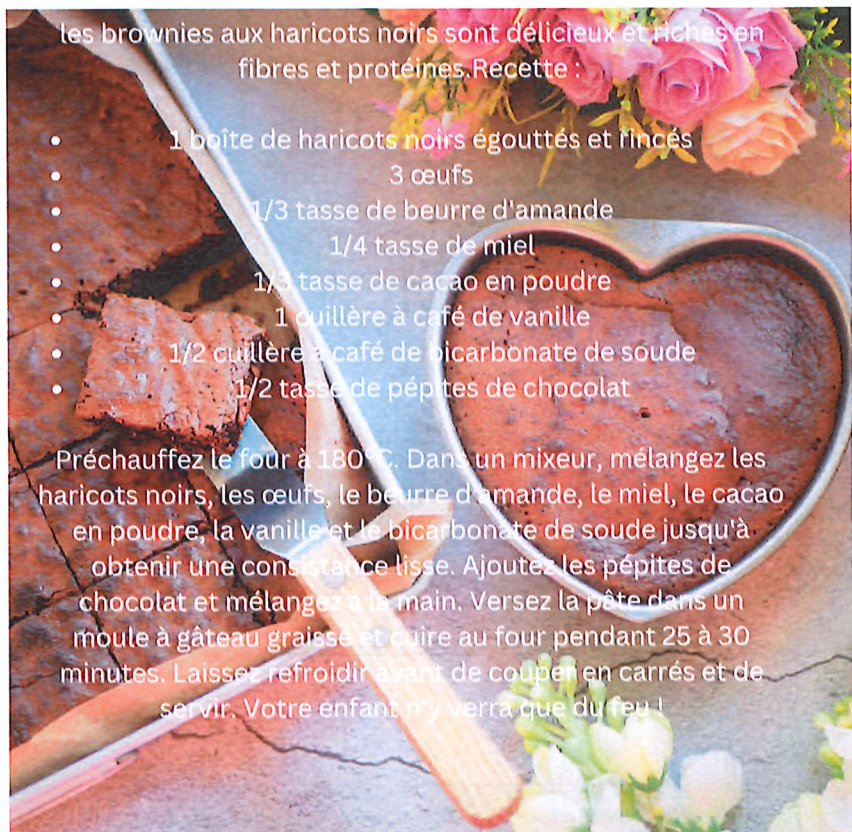
N'oubliez pas de vous inscrire !!! Au plaisir de vous rencontrer

recette

les brownies aux haricots noirs sont délicieux et riches en fibres et protéines. Recette :

- 1 boîte de haricots noirs égouttés et rincés
- 3 œufs
- 1/3 tasse de beurre d'amande
- 1/4 tasse de miel
- 1/3 tasse de cacao en poudre
- 1 cuillère à café de vanille
- 1/2 cuillère à café de bicarbonate de soude
- 1/2 tasse de pépites de chocolat

Préchauffez le four à 180°C. Dans un mixeur, mélangez les haricots noirs, les œufs, le beurre d'amande, le miel, le cacao en poudre, la vanille et le bicarbonate de soude jusqu'à obtenir une consistance lisse. Ajoutez les pépites de chocolat et mélangez à la main. Versez la pâte dans un moule à gâteau graissé et cuire au four pendant 25 à 30 minutes. Laissez refroidir avant de couper en carrés et de servir. Votre enfant n'y verra que du feu !



Relais Petite Enfance Au Fils de l'Escaut

8 rue Pasteur 59159 NOYELLES SUR L'ESCAUT

Anneux, Cantaing, Flesquières,
Fontaine Notre Dame, Marcoing,
Niergnies, Noyelles sur l'Escaut,
Ribécourt la Tour, Sailly lez
Cambrai, Séranvillers-Forenville,
Wambaix, Cauroir, Naves,
Cagnoncles, Villers en Cauchies,
Eswars, Ramillies, Thun l'Evêque,
Thun Saint Martin.

contacts :

07-69-58-75-12

03.27.70.18.12 |

csajr.ram@gmail.com



comptine

Il était temps-temps-temps
Que le printemps arrive
On est content-content-content
Les oiseaux chantent maintenant !

Il était temps-temps-temps
Que le printemps arrive
On est content-tent-tent

Les arbres sont verts maintenant !

Le ciel est bleu !
On est heureux !

Avec du soleil, on se sent tellement mieux !

Il était temps-temps-temps !
Que le printemps arrive
De voir autant-tant-tant

De jolies fleurs, quel grand bonheur !

Il était temps-temps-temps
Que le printemps arrive
Il apporte tant-tant-tant

De joie aux petits et aux grands !

le RPE est ouvert les mardis, jeudis et vendredis
de 9 h à 17 h

Les matinées sont consacrées aux animations.

Les permanences téléphoniques se font les après-midi.

Les rendez-vous individuels se font sur rendez-vous
(13h/16h30 horaires adaptables selon vos disponibilités).

Nouveau : rendez-vous individuels

- le 1er et 3ème mardi de chaque mois au local de Thun Saint Martin
- le 2ème et 4ème mardi de chaque mois au local de Cauroir

Florence Moreau